



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0466

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées 2009 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009**Délibération n° 2009-0466**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées 2009 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments est positionnée depuis 2007 comme référent achat dans les domaines de sa compétence ainsi que comme référent technique auprès des services communautaires pour la gestion économique et environnementale du patrimoine bâti.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent projet de délibération qui centralise l'ensemble des acquisitions à réaliser en mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services, véhicules légers ainsi que des prestations de construction et d'aménagement et autres travaux à réaliser dans les bâtiments et espaces affectés à l'ensemble des services communautaires ainsi que pour les aires d'accueil des gens du voyage et le patrimoine donné en délégation de service public.

Les programmes présentés s'inscrivent dans la politique d'achat public de la Communauté urbaine et dans le cadre des engagements du développement durable.

I - Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services**Opération globalisée 2009 : 500 000 €**

Cette opération se décompose comme suit :

* Acquisitions de matériels - centre technique de maintenance 50 000 €

Dans le cadre de ses interventions, le centre technique de maintenance doit procéder en 2009 :

- à l'acquisition de matériels électroménagers et fontaines au titre du premier équipement dans les aménagements de locaux pour les services communautaires ou du renouvellement de matériels usagers,
- au renouvellement de divers matériels et outillages d'ateliers (perforateurs, postes à souder, cintreuse, caisses à outils, outillages lourd, etc),
- à l'acquisition de mobilier urbain (pieds de banc préfabriqués en béton armé) à installer notamment pour la direction de la voirie.

* Mobiliers, matériels audio-vidéo et matériels de bureau 450 000 €

Le programme d'acquisitions reprend les demandes des services communautaires (à l'exclusion des acquisitions entrant dans le cadre d'opération individualisée d'aménagement). Ce programme prend en compte une rationalisation des espaces de travail (bureaux et périphériques) qui permettent de mettre en adéquation les ratios mètres carrés par agent à la Communauté urbaine sur les principaux bâtiments tertiaires.

Compte tenu du cadrage financier des opérations globalisées, les demandes des directions seront priorisées en accord avec elles. Ce programme concerne :

- le renouvellement de mobiliers devenus obsolètes,
- le programme annuel d'achats de mobiliers et matériels pour répondre aux besoins des directions liés à des réorganisations ou à des projets de service,
- des acquisitions de matériels de bureau et audio-vidéo notamment en renouvellement de matériels.

Au titre de cette opération, il est demandé la validation du programme général d'achat et l'individualisation de ce programme sur l'autorisation de programme correspondante :

- au budget principal : 450 000 € TTC,
- au budget annexe de l'assainissement : 50 000 € HT.

II - Acquisitions de véhicules légers et aménagements intérieurs

Opération globalisée 2009 : 1 600 000 €

Le plan de renouvellement des véhicules légers doit répondre :

- à la volonté de la Communauté urbaine d'optimiser la gestion des véhicules légers sur divers axes : économie d'échelle, niveau de service rendu, réductions des coûts, optimisation de la politique d'achat, économie d'énergie, impact en terme d'empreinte écologique,
- à la prise en compte de la législation sur l'air du 30 décembre 1996 qui impose aux collectivités publiques l'acquisition d'au moins 20% de leur parc en véhicules propres,
- aux évolutions technologiques (véhicules alternatifs électrique gaz naturel et propane liquéfié, véhicules électriques nouvelle génération attendus),
- à l'impact du plan de déplacement d'entreprise (PDE) sur les modes de déplacements professionnels à la Communauté urbaine.

En 2008, la rationalisation du parc de véhicules légers s'est poursuivie par la mise en place d'un pool fédéral (1er janvier 2008) à l'hôtel de Communauté, au Clip et au Triangle (en décembre) et a permis l'extension du Citypass à l'ensemble du territoire communautaire.

Pour 2009, le programme de renouvellement proposé tient compte de la démarche de regroupement des ateliers véhicules légers de la direction de l'eau au sein de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) avec la perspective d'une mise en place au cours du 1er semestre 2009 sur le site Clément Marot de la DLB.

Dans le souci de maîtriser au plus tôt la politique de renouvellement du parc, il est prévu une seule individualisation de l'opération globalisée pour l'ensemble des véhicules légers pour l'année 2009. Les véhicules légers affectés à la direction de l'eau continueront d'être clairement identifiés afin de continuer à bénéficier de l'option d'assujettissement à la TVA et permettre leur amortissement sur le budget annexe.

Le programme répond à la volonté affichée de la Communauté urbaine d'acquisition de véhicules émettant moins de 120 grammes de CO2 et en accord avec la norme Euro 5 qui entrera en vigueur au cours de l'exercice 2009.

Les critères de renouvellement des véhicules légers restent inchangés :

- la règle appliquée à la Communauté urbaine dite des 1 300 000 kms, calculée selon la formule nombre d'années du véhicule x nombre de kilomètres parcourus,
- ou les véhicules ayant plus de 12 ans.

Le programme 2009 concerne :

- au budget principal (toutes directions, hors direction de l'eau), en montants TTC :

. le renouvellement de 66 véhicules légers (45 berlines et 21 fourgonnettes) et de 10 fourgons	961 500 €
. l'aménagement intérieur de 16 fourgons (dont 6 fourgons achetés en 2008)	337 000 €
. le renouvellement de quatre vélos	1 500 €

Total programme 2009, hors direction de l'eau : 1 300 000 €

- au budget annexe de l'assainissement (direction de l'eau), en montants HT :

. le renouvellement de 21 véhicules légers (16 berlines et 5 fourgonnettes) et de 4 fourgons	270 000 €
. l'aménagement intérieur de 4 fourgons	30 000 €

Total programme 2009 de la direction de l'eau : 300 000 €

Total général programme 2009 1 600 000 €

Il est demandé la validation de ce programme de renouvellement du parc automobile et d'aménagement et d'autoriser l'individualisation d'une autorisation de programme pour les véhicules légers à hauteur d'un montant global de 1 600 000 € tous budgets confondus, décomposée comme suit :

- 1 231 500 € au titre de l'acquisition de véhicules légers, incluant les véhicules de la direction de l'eau,
- 1 500 € au titre de l'acquisition de vélos,
- 367 000 € au titre de l'aménagement intérieur des fourgons.

III - Equipements en délégation de service public

Opération globalisée 2009 : 410 000 € en charge nette

Dépenses : 570 720 € - Recettes : 160 720 €

* Cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape : 290 360 €

Pour mémoire, il est rappelé que la Communauté urbaine a confié à la société SAUR, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation des cimetières communautaires.

La Communauté urbaine assure les travaux d'investissement (aménagement de clairières et réalisation de caveaux) en fonction des besoins des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape. Pour ces travaux, la Communauté urbaine transfère à la SAUR le droit à déduction de la TVA sur ces dépenses d'investissement.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine devrait être amenée à réaliser en 2009, suite à l'ouverture de l'hôpital mères-enfants, des travaux d'aménagement d'un carré terrain général et de caveaux d'enfants au cimetière de Bron.

* Cité centre des congrès - divers travaux courant : 200 000 €

La Communauté urbaine a confié à la société GL Events, dans le cadre d'une délégation de service public, la gestion et l'exploitation du centre des congrès situé au sein de la Cité Internationale. Dans le cadre de ce contrat, la Communauté urbaine assure des travaux d'investissement incombant au délégant. En 2009, divers travaux d'amélioration sont prévus (mises aux normes, mise à niveau, travaux de rénovation, etc.).

Pour l'ensemble de ces travaux, la Communauté urbaine transfère au délégataire le droit à déduction de la TVA sur les dépenses d'investissement.

Le total des travaux à réaliser pour cette opération se décompose comme suit, compte tenu des mouvements pour ordre liés aux écritures de TVA.

Libellé	Montant cimetières (en €)	Montant Cité centre des congrès (en €)	Total (en €)
dépenses réelles €TTC	290 360 €	200 000 €	
dépenses mouvement pour ordre	47 584 €	32 776 €	
<i>Total dépenses</i>	<i>337 944 €</i>	<i>232 776 €</i>	<i>570 720 €</i>
recettes réelles récupération TVA	47 584 €	32 776 €	
recettes mouvement pour ordre	47 584 €	32 776 €	
<i>Total recettes</i>	<i>95 168 €</i>	<i>65 552 €</i>	<i>160 720 €</i>
<i>charge nette</i>			<i>410 000 €</i>

IV - Programme de travaux hôtel de communauté

Opération globalisée 2009 : 350 000 €

En 2008, le programme de travaux proposé avait été limité aux travaux récurrents compte tenu des individualisations de programme qui nécessitaient la mise en place de cadres d'achat spécifiques.

En 2009, il est proposé le programme de maintenance suivant :

- rénovation salles de réunions	45 000 €
- restructuration des bureaux	45 000 €
- travaux urgents non programmés	45 000 €
- acquisitions matériels techniques	40 000 €
- acquisition matériel de vidéo projection et sonorisation	20 000 €
- rénovation des contrôles d'accès aux parkings extérieurs et intérieurs	80 000 €
- rénovation du réseau d'évacuation en parkings	75 000 €
<i>Total</i>	<i>350 000 €</i>

V - Programme de travaux centre d'échange de Lyon Perrache

Opération globalisée 2009 : 350 000 €

Ce programme reprend l'ensemble des travaux à réaliser dans ce bâtiment construit dans les années 1975. Il est envisagé de remplacer des équipements techniques vétustes qui mettent en péril soit le fonctionnement du chauffage, soit la sécurité du public, de rénover des espaces détériorés par l'usage quotidien ou dégradés volontairement par les usagers et d'acquérir du matériel technique afin de permettre la remise en état des entrées/sorties du Centre par le personnel en régie.

Le montant total de l'opération globalisée pour l'année 2009 s'élève à 350 000€, réparti de la façon suivante :

- remplacement des centrales de traitement d'air des galeries bus A et B	100 000 €
- réfection des enrobés de la gare routière rampe sortie Saône	70 000 €
- remplacement des vannes gaz en chaufferie	16 000 €
- réfection panoplie circuit variable en chaufferie	16 000 €
- remplacement des sorties de secours de la salle de spectacles Mermillon	20 000 €
- réfection faux plafonds et éclairage du passage piétons niveau 0 (liaison Carnot/Charlemagne)	30 000 €

- installation de deux panneaux de communication avec le public	15 000 €
- remplacement système de détection CO ₂ des parkings	60 000 €
- achats de 4 portes automatiques pour remplacement en régie du matériel obsolète (55 portes au total)	23 000 €
Total	350 000 €

VI - Programme de travaux autres bâtiments et espaces communautaire

Opération globalisée 2009 : 1 600 000 €

Cette opération retrace l'ensemble des acquisitions foncières et des travaux (constructions et aménagements) à réaliser sur les autres bâtiments communautaires, toutes directions confondues autres que le centre d'échange de Lyon Perrache et l'hôtel de Communauté traités par ailleurs. Ces acquisitions et travaux sont rendus nécessaires principalement par des obligations de repositionnement (liés à l'urbanisme des quartiers), l'amélioration des conditions de travail notamment à la direction de la propreté, des évolutions dans l'organisation du travail et la mécanisation des tâches (extensions des locaux).

Le programme présenté recense l'ensemble des besoins des directions pour la période 2009-2011 et les priorités données par les directions (priorité 1 : calage en 2009, priorité 2 : calage en 2010, etc.).

Compte tenu de la réactivité attendue pour certains repositionnements de service (projet de service, réorganisation/mécanisation du travail, etc.), des opportunités dans le domaine du foncier et enfin du cadrage financier pour cette opération, il est entendu que le programme pourra subir en cours d'année des modifications. De même, il est prévu une enveloppe pour travaux urgents non programmés.

Depuis 2008, cette opération intègre les premiers travaux de renouvellement d'équipements sur les haltes fluviales et des travaux à réaliser sur les aménagements du parc technologique à Saint Priest.

Ce programme concerne principalement :

- des acquisitions et des aménagements de locaux (bureaux et dépôts),
- des mises aux normes d'équipements techniques.

Au titre de cette opération, il est demandé la validation du programme général des travaux et l'individualisation des autorisations de programme suivantes :

- au titre du budget principal (TTC) :	1 350 000 €
- au titre du budget annexe de l'assainissement (HT) :	250 000 €

VII - Aires d'accueil des gens du voyage : travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire

Opération globalisée 2009 : 100 000 €

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Depuis cette prise de compétence, 9 aires d'accueil sont désormais gérées par la Communauté urbaine, représentant 11 communes et 216 places. Sur la période 2009-2010, il est prévu l'ouverture de neuf nouvelles aires d'accueil, concernant neuf communes (Bron, Chassieu, Corbas, Ecully, Grigny, Lyon 9^e, Meyzieu, Neuville sur Saône, St Genis Laval et 140 nouvelles places offertes), portant ainsi la capacité d'accueil 2009-2010 à 356 places en gestion.

La gestion des aires d'accueil nécessite au quotidien de petits travaux de maintenance et d'amélioration des biens d'équipement transférés par les Communes ou des biens réalisés par la Communauté urbaine, répondant à une politique de gestion visant :

- la conservation dynamique et continue du patrimoine afin de prévenir les dégradations ou les usures prématurées des biens,
- le renforcement si besoin de la sécurité d'utilisation des biens de l'aire pour les usagers,
- l'amélioration des biens et équipements des aires d'accueil pour mieux répondre aux besoins des usagers,
- la réalisation d'un jalonnement et d'une signalétique d'information sur les aires d'accueil.

Cette enveloppe de 100 000 €, visant à répondre aux besoins rapides d'investissements, sera utilisée par ordre de priorité décroissant, selon les axes suivants : la sécurité pour les personnes, l'amélioration de la continuité du service offert aux usagers, le maintien et la préservation de l'état du patrimoine communautaire, les travaux améliorant le confort de vie pour les usagers et l'environnement ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'ensemble des achats de matériels, mobiliers et véhicules légers ainsi que la programmation des investissements à réaliser sur le patrimoine bâti et non bâti communautaire.

2° - Autorise :

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme axe 4 - Assurer le bon fonctionnement des services pour un montant de 450 000 € TTC sur le budget principal et pour un montant de 50 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement - opération globalisée 2009 - Mobiliers, matériels techniques et moyens généraux des services,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme axe 4 - Assurer le bon fonctionnement des services pour un montant de 1 300 000 € TTC sur le budget principal et pour un montant de 300 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement - opération globalisée 2009 - Achat de véhicules légers et aménagement de fourgons,

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme axe 4 - Assurer le bon fonctionnement des services pour un montant de 570 720 € TTC en dépenses et de 160 720 € en recettes sur le budget principal - opération globalisée 2009 - Equipements en délégation de service public,

d) - l'individualisation de l'autorisation de programme axe 4 - Assurer le bon fonctionnement des services pour un montant de 350 000 € TTC sur le budget principal - opération globalisée 2009 - Hôtel de Communauté,

e) - l'individualisation de l'autorisation de programme axe 4 - Assurer le bon fonctionnement des services pour un montant de 350 000 € TTC sur le budget principal - opération globalisée 2009 - Centre d'échange de Lyon Perrache,

f) - l'individualisation de l'autorisation de programme axe 4 - Assurer le bon fonctionnement des services pour un montant de 1 350 000 € TTC sur le budget principal et pour un montant de 250 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement - opération globalisée 2009 - Patrimoine communautaire direction de la logistique et des bâtiments,

g) - l'individualisation de l'autorisation de programme axe 2-2-2 la mise en œuvre du droit au logement pour un montant de 100 000 € TTC sur le budget principal - opération globalisée 2009 - Maintenance des aires d'accueil des gens du voyage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.